

CONVENTION/CONTRAT DE FORMATION SIMPLIFIE

Bulletin d'inscription

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Fntro

ET

L'association de gestion du Cnam des Pays de la Loire siégeant au 25 BD Guy Mollet – BP31115 – 44311 Nantes Cedex (OF déclaré sous le N° 524402100544 – SIRET : 234 397 629 00118) et représentée par sa directrice générale Madame Laurence Van Asten

Vous : ☐ Entreprise ☐ Particulier
NOM du participant :PRENOM du participant :
Date de naissance (information indispensable pour les formations en ligne):
Email :
Fonction :
Entreprise / Organisme/Collectivité :
Adresse :
Code Postal :
Téléphone :
A renseigner en cas de financement entreprise/OPCO :
Raison Sociale :
Représenté par :
Fonction:
Email (signataire ou gestion de la convention) :
\square Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez
contacté(e) par notre référente handicap.
Souhaite s'inscrire à formation intitulée
qui aura lieu le à Nantes.
Montant applicable :
\square 90 euros (2h à distance) - Facturation à la validation de l'inscription.
□ 220 euros (3,5 heures : ½ journée)
☐ 400 euros (7 heures : 1 journée ou 2 ½ journées)
□ 350 euros par journée à partir de 2 journées : même date et même entreprise ou même personne sur plusieurs dates.
☐ 190 euros (7 heures diplômé ICH, demandeur d'emploi et inscrit en 2023-2024)
Dispositions financières : Permet la validation de l'inscription
Le paiement s'effectuera <u>à l'inscription</u> :
□ Par virement – envoi de l'avis de virement obligatoire avec référence : <i>Nom Prénom Salarié</i> + <i>libellé formation</i> IBAN CIC : FR76 3004 7141 3200 0273 1160 105 BIC/ SWIFT – CMCIFRPPXXX
☐ Ci-joint un chèque d'un montant de€. Chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire. Envoi du chèque avec
le bulletin à : CNAM AG - Pôle Immobilier - 25 bd Guy Mollet - BP31115 - Nantes Cedex 3



г	Cac do	nrice	Δn	charge	nar	votre	OPCO	
- 1	i Cas de	Drise	en	cnarge	раг	votre	UPLU	:

Dans le cas d'une prise en charge de la formation par l'OPCO, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de son OPCO et à fournir l'accord de prise en charge utile à l'élaboration de la facture.

Dans tous les cas, l'entreprise reconnaît être le débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente convention), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement.

Aussi, toutes les heures d'absence du salarié bénéficiaire de la formation sur la période de cours feront l'objet d'une facturation à l'entreprise, au taux horaire de la formation. Dans ce cas ces heures ne sont pas imputables au versement libératoire de la participation au développement de la formation professionnelle et ne peuvent donc être imputées ou faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un Opco.

□ ci-joint **Bon de commande ou engagement Chorus** (uniquement pour les établissements public) qui valide l'inscription.

Organisation et modalités de la formation :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise. Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

Un nombre minimum d'inscrits est requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

En cas de Formation Ouverte A Distance

Dans le cas où la formation est dispensée toute à distance, le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un formateur, via une application de type web conférence pour des connexions en synchrone et un espace numérique de formation pour l'accès aux supports pédagogiques de la formation. Un déroulé pédagogique est conçu en fonction des objectifs à atteindre et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.

L'entreprise s'engage, avant l'inscription, à valider que le salarié inscrit est équipé d'un ordinateur connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

Annulation d'inscription

- Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation
AG Cnam des Pays de la Loire
et par délégation de sa directrice
Laurence Van Asten
Sébastien Bricaud
Responsable Plateforme administrative
Cnam des Pays de la Loire Association de gestion 25, bd Guy Mollet - BP 31111 44311 Nantes Cedex 3 Tél 02 40 16-19-10